

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 60 (1972)

**Heft:** 4

**Artikel:** L'égalité juridique de la femme

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273073>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# chez nous... et à l'étranger

## Le Conseil des Etats :

### OUI A L'ÉGALITÉ DES SALAIRES

L'arrêté sur l'approbation de la convention internationale n° 100 concernant l'égalité des salaires a été adoptée le 15 mars par le Conseil des Etats (32 voix sans opposition).

Mme Lise Girardin, seule femme de la Chambre haute, a défendu le projet d'arrêté sur cette convention en démontrant que la situation de la femme a bien changé depuis quelques années et que le sexe faible doit avoir aujourd'hui les mêmes chances que les hommes tant sur le plan de la politique — ce qui est pratiquement acquis depuis l'introduction du suffrage féminin fédéral — que sur celui de l'économie et de la vie professionnelle.

Le conseiller fédéral Brugger a bien relevé que la ratification n'oblige nullement les Etats signataires à modifier leur législation, mais les invite à encourager l'application du principe de l'égalité de rémunération de l'homme et de la femme.

### L'ÉGALITÉ JURIDIQUE DE LA FEMME

Une convention a été passée entre les parties et les groupes parlementaires gouvernementaux concernant les buts de la législature 1971-1975. Voici le point 7/7 qui concerne l'égalité juridique de la femme :

Pour placer, dans le domaine social, les femmes sur pied d'égalité avec les hommes, il est nécessaire de réviser le droit du travail, le droit fiscal, le droit civil et la législation sur les assurances sociales, afin que ces matières correspondent à l'évolution qui s'est accompagnée dans la société moderne.

## Argovie

### PLUS DE « MADEMOISELLE »

Une motion a été déposée au Grand Conseil demandant l'abandon de l'appellation de « Mademoiselle » pour les femmes non mariées. Cette dénomination est jugée comme une discrimination envers les personnes célibataires de sexe féminin et ne devrait avoir plus cours aujourd'hui. Le terme de « Mademoiselle » disparaîtra donc probablement bientôt de toute la papeterie dans le canton d'Argovie qui joue en cette matière un rôle de pionnier féministe. Nous ne pouvons qu'apprécier le motionnaire qui reprend une idée souvent exprimée dans nos colonnes.

## Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organne officiel des informations de l'Alliance des sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable

Huguette Nicod-Robert

Le Crêt-des-Pierres

1092 Belmont

Administration

Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert

1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.C.P. 12 - 11791

Publicité

Annonces-suisses S.A.

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an : Suisse Fr. 15.—

étranger Fr. 17.—

de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève

## AU CONSEIL NATIONAL

Mme NANCHEN :

### AVANTAGE OBTENU POUR LES FEMMES DIVORCÉES

## Une réfugiée parmi nous ou la leçon de courage

Mme K., 40 ans et des poussières, est Tchécoslovaque. Après les événements du triste « Printemps de Prague », la vie lui était devenue insupportable dans son pays. Son fils et sa fille (17 et 16 ans à l'époque) étaient mêlés aux jeunes résistants dont plusieurs laissaient leur vie sous le feu de l'ennemi « qui tirait sans discernement ». Les choses s'aggravèrent à un point tel qu'elle décida de fuir avec ses enfants.

### LA SUISSE, LE JURA

Le Centre d'accueil des réfugiés les reçut et les achemina vers le Jura, où la mère et les fils trouvèrent du travail dans une fabrique de la branche horlogère. La famille dénicha un appartement et s'installa malgré tout, défit les trois valises qu'elle avait pu emporter... c'était un début !

Dans son pays, Mme K. était professeur de chant et de rythmique au Conservatoire de Bratislava, tandis que ses enfants étaient étudiants.

La vie en atelier leur fut particulièrement dure, le rythme de travail très fatigant. Le fils escomptait apprendre la langue française en travaillant afin de pouvoir poursuivre ses études en Romandie. Au bout d'une année, il se rendit compte qu'il avait acquis de sérieuses notions d'italien, un peu d'espagnol et presque pas de français... Il reprit alors ses études à Bâle, en allemand, langue que toute la famille possédait parfaitement en arrivant en Suisse. La jeune fille suivait également ses classes à Bâle, s'y rendant chaque jour et rentrant le soir.

### L'ACCUEIL

Il nous intéressait de savoir quel accueil Mme K. avait rencontré à son arrivée en Suisse, plus exactement dans son nouvel emploi, dans l'immeuble qu'elle habitait.

Au travail, elle se trouva au milieu d'autres étrangères de plusieurs pays qui n'avaient pour elle aucune sollicitude particulière. En revanche, ses voisines d'appartement lui rendirent mille services (lettres à traduire, téléphones, démarches, objets prêtés, invitations, petites réceptions, etc.) lui facilitèrent la vie et lui ont donné souvent le courage qui lui manquait, le coup de pouce pour qu'elle ne flanche pas.

### LE CHANT ET LA RYTHMIQUE

Environ une année après son arrivée chez nous, Mme K. recevait quelques élèves qui travaillaient le chant avec elle et elle formait un ensemble vocal qui portait son nom et se produisit en concerts publics !

A cette époque, nous l'avons rencontrée par hasard. La conversation bifurqua sur ses origines, ses activités. Nous lui offrîmes de mettre sur pied un cours de rythmique : elle parut enchantée, sans trop y croire.

### ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

#### RAPPORT ANNUEL 1971

Le rapport annuel 1971 de l'Alliance de Sociétés féminines vient de paraître. Comme d'habitude, dans sa première partie, il contient un compte rendu de l'assemblée des déléguées 1971, les rapports des différentes commissions et les comptes.

Dans sa seconde partie on trouve le nom des membres du comité et des commissions, celui des représentantes de nombreuses organisations. Il se termine par un petit aperçu de l'activité féminine 1971.

Ce rapport est une source unique de renseignements pour toutes celles qui se préoccupent d'une façon ou d'une autre, de la condition féminine.

## AU COMITÉ DE L'ALLIANCE

Le comité de l'Alliance de Sociétés féminines suisses s'est réuni le 23 mars à Zurich sous la présidence de la présidente Mme R. Pestalozzi.

Après une discussion nourrie, il a voté à l'unanimité le crédit nécessaire à la rénovation du nouvel immeuble, futur siège de l'Alliance, à Zurich.

Sur proposition de la commission des questions économiques, il a pris position au sujet de la révision des articles conjoncturels de la Constitution et de la nouvelle loi fédérale concernant l'impôt sur le timbre.

Deux nouveaux membres individuels ont été acceptés.

## ÉTRANGER

### LES AMÉRICAINES FERONT DU SERVICE MILITAIRE

Le Sénat américain a estimé que l'égalité des droits entre hommes et femmes impliquait l'égalité des devoirs, et a décidé en conséquence, par 73 voix contre 18, de ne pas exempter les femmes du service militaire.

Le cours du débat sur la proposition d'amendement à la Constitution des Etats-Unis garantissant l'égalité des droits, un sénateur avait proposé que les femmes soient exemptées du service militaire, à moins bien sûr, qu'il dit à ses collègues, que vous ne vouliez qu'elles soient « mobilisées et envoyées au combat, où elles seront massacrées ou estropiées par les baïonnettes, les bombes, les balles, les grenades, le napalm et les gaz asphyxiants de l'ennemi ». Mais le sénateur qui dirigeait les débats estimait quant à lui que les femmes pourraient être envoyées au combat « mais qu'elles bénéficiaient de tous les droits prévus par la loi ».

### LES FRANÇAISES AU TRAVAIL

Entre 30 et 35 ans, 78 % des femmes non mariées travaillent et 70 % des femmes mariées sans enfant ; mais seulement 52 % de celles ayant un enfant, 31 % deux enfants et 14 % plus de deux enfants.

### JOURNÉES D'ÉTUDES JURIDIQUES

Lors de la Journée d'études juridiques organisée à Paris, par le Comité international de liaison des associations féminines, des femmes juristes éminentes ont exposé les lois nouvelles qui modifient profondément la condition féminine en France et qui tendent à affranchir davantage les femmes mises en tutelle par le code Napoléon.

Les sujets traités ont été les suivants : les régimes matrimoniaux, l'adoption, la femme, le mari et l'inspecteur des impôts, la tutelle, l'autorité parentale, la réforme du divorce, la contraception et l'avortement, les décrets concernant l'enfance, la chambre de la famille et enfin une loi très controversée, la nouvelle loi sur la filiation, très remarquablement exposée et défendue par Mme Simone Vell, secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature.

Cette revue des lois nouvelles a mis en lumière les progrès incontestables accomplis vers plus de justice et plus d'égalité.

Cela doit encourager les associations féminines à développer leur action stimulante.

### C'ÉTAIT UNE ERREUR

L'extrait de la « Revue des Deux Mondes » paru dans le numéro de mars sous le titre « La femme dans la société » était de la plume de l'académicien Vladimir d'Ormesson et non de Robert Bordaz.

### A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALLIANCE

Nouvelles acquisitions en langue française :

Mauduit Jean : « La révolte des femmes », Fayard, Paris, 1971, 254 p.

Seear B. N. : « Retour des femmes sur le marché du travail après interruption d'emploi ». Organisation de coopération et de développement économique, Paris, 1971, 154 p.

### L'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

(association faîtière) cherche pour son secrétariat une PERSONNALITÉ

capable d'assumer les fonctions de secrétaire générale adjointe et chef de service. Les personnes intéressées doivent être de langue maternelle française et avoir de bonnes connaissances d'allemand afin d'être en mesure de traduire d'allemand en français et de rédiger des procès-verbaux.

Ce poste conviendrait à une personne s'intéressant aux problèmes féminins, prête à élire domicile à Zurich.

Bonnes conditions de travail dans des locaux entièrement rénovés.

Faire offres de services à l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mainaustrasse 12, 8008 Zurich, tél. 01/34 21 24.

Pour le beau tapisserie...  
LA LINIERE  
3 RUE DU RHONE-GENEVE  
Pour le joli cadeau